

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

droits de l'homme Question écrite n° 6767

#### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des journalistes emprisonnés dans le monde entier. Pour illustrer son combat en faveur de la liberté de la presse et saluer les journalistes du monde entier qui exercent leur métier en dépit des entraves, au mois de novembre, l'association Reporters sans frontières a notamment choisi de dénoncer la situation dans cinq pays : la Birmanie, le Kazakhstan, la Chine, Cuba et la Russie, en menant des opérations devant chacune de leurs ambassades. Cette année, vingt-deux journalistes et trois collaborateurs ont été tués et près de cent-cinquante journalistes, collaborateurs et cyberdissidents ont été emprisonnés. Elle lui demande de tout mettre en oeuvre pour venir en aide aux journalistes emprisonnés et promouvoir la liberté de la presse à travers le monde.

### Texte de la réponse

La France défend la liberté de la presse partout dans le monde et attache la plus grande importance au respect de ce principe. Aussi le ministère des affaires étrangères est-il particulièrement attentif à la situation des journalistes dans tous les pays. Chaque fois que son attention a été attirée sur des cas d'atteinte à la liberté de la presse ou d'entraves à l'exercice du métier de journaliste à l'étranger, il n'a pas hésité à rappeler fermement la position française. C'est ainsi que depuis le début de cette année, le porte-parole du ministère a été amené à s'exprimer sur ce sujet quasiment chaque mois dans le cadre de son point de presse quotidien. Le ministère des affaires étrangères a noué à cet égard une bonne coopération avec l'association Reporters sans frontières, avec laquelle il est en contact régulier. C'est ainsi qu'en liaison avec le ministère de la défense, il a apporté son plein appui à la démarche de l'association qui a abouti à l'élaboration de la « charte sur la sécurité des journalistes en zones de conflit ou de tension » : après avoir participé à la rédaction de cette charte, il s'est employé à en assurer la diffusion dans la monde, par une communication appropriée depuis Paris - déclaration du porteparole, mise en ligne du texte de la charte en plusieurs langues sur le site internet France. diplomatie, diffusion d'une affiche bilingue français/anglais - et par la mobilisation des services de presse de nos ambassades et consulats, afin de faire connaître la charte à l'étranger, auprès des autorités et des milieux professionnels ou des organisations internationales appropriées.

#### Données clés

Auteur: Mme Martine Lignières-Cassou

Circonscription: Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6767 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE6767

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 2002, page 4213 **Réponse publiée le :** 20 janvier 2003, page 326